BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1721

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

832 233 571 RCS Dunkerque.
MURFY.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 112116.54 EUR.
Adresse : ZA de l'Epinette, Chemin des Prairies, 59850 Nieppe.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis BODACC - Fusion-absorption de MURFY Nord par MURFY Avis au nom de MURFY Nord - Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE 982 880 536 RCS Dunkerque. MURFY Nord. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 100.00 EUR. Adresse : ZA de l'Epinette, Chemin des Prairies 59850 Nieppe. Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce. Avis de projet de fusion simplifiée. Société absorbante : MURFY Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Chemin des Prairies, ZA de l'Epinette, 59850 NIEPPE Capital : 112 116,54 Euros RCS Dunkerque : 832 233 571Société absorbée : MURFY Nord Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : ZA de l'Epinette, Chemin des Prairies, 59850 NIEPPE Capital : 100 Euros RCS Dunkerque : 982 880 536 Opération : régime des fusions défini par les articles L.236-1, L.236-11 et R.236-1 du Code de Commerce Oppositions : R. 236-11 du Code de commerce Actif apporté : 2 006 858,00 Euros Passif transmis : 3 065 139,00 Euros Actif net transmis : -1 058 281,00 Euros Rapport d'échange : La Société Absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, conformément aux dispositions des articles L. 236-3, II 1° et R. 236-1 du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante et il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante. Prime de fusion : néant Mali de fusion : 1 058 381,00 Euros Date du projet de traité : 29 octobre 2026 Date et lieu de dépôt du traité de fusion : Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE, le 02/11/2026 pour la société MURFY et le 02/11/2026 pour la société MURFY Nord..